

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Vaucluse



9.1.3 – Autres

Délibération n° :
DEL2025_09_14

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de MAZAN

Séance du 24 septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 24 septembre,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué en date du 18 septembre, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la Présidence de
Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Objet : Convention d'assistance en aménagement,
bâtiment, équipements publics entre Vaucluse Ingénierie
- projet de réaménagement énergétique du groupe
scolaire de la Condamine.**

Rapporteur : M. Louis BONNET

Présents : M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Cécile DÉMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLÉMENT, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Vincent FLÉGON, Mme Yvonne VIRDIS, M. Patrick LECOQ, Mme Christine JACQUES, Mme Amandine APPLANAT, M. Claude COMMÈRES, Mme Ève GALLAS M. Franck PETIT, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : Mme Véronique BERGER, M. Georges MICHEL, M. Julien BRÉMOND, Mme Élodie BOFFELLI, Mme Aurélia PISANI, M. Bruno GANDON.

Absents : Mme Angélina LEROUX, M. Patrick ZAMBELLI.

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le conseil municipal vient de délibérer favorablement pour modifier le niveau de formule d'adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie (ATD84)

Maintenant et afin de bénéficier d'une ingénierie complète sur les travaux de rafraîchissement envisagés sur le groupe scolaire la Condamine, une convention d'assistance s'avère nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal une proposition de convention d'assistance avec une prestation payante proposée à 500,00 € pour :

- La présentation et l'animation de la réunion de concertation à tenir avec les usagers en vue de recueillir leurs observations sur le projet ;
- La présentation du projet en préambule du conseil municipal de début 2026, en éclairage de la délibération de principe/cadre qui actera du projet et de son plan de financement prévisionnel.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5511-1 relatif à l'agence départementale,

Vu la délibération n° 2024-01 de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie en date du 7 juin 2024, approuvant les statuts de la structure,

Vu la délibération n° 2024-03 de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie en date du 7 juin 2024, approuvant les missions et tarifs de l'agence technique départementale,

Vu la délibération n° 2024-08 de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie en date du 7 juin 2024, adoptant la convention d'assistance aux collectivités adhérentes de Vaucluse Ingénierie dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics,

Vu la délibération n° 2025-04 du Conseil d'administration de Vaucluse Ingénierie du 3 mars 2025 modifiant la convention d'assistance aux collectivités adhérentes de Vaucluse Ingénierie dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025_09_14 du 24 septembre 2025 approuvant la modification de l'adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie selon la formule 3,

Vu le projet de convention d'assistance annexé,

Considérant le projet de réaménagement énergétique du groupe scolaire de la Condamine, bâtiments et cour,

Considérant la saisine expresse de Vaucluse Ingénierie par la commune le 27 juin 2025, en vue de l'accompagner principalement sur la phase pré-opérationnelle du projet,

Considérant que cet accompagnement nécessite de définir le périmètre d'intervention de Vaucluse Ingénierie et, le cas échéant, les prestations payantes facturées à l'adhérent, via la convention d'assistance susmentionnée,

Considérant que cette convention d'assistance résulte d'un dialogue de gestion avec l'adhérent,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'assistance en aménagement/bâtiment/équipements publics avec Vaucluse Ingénierie telle que présentée en annexe et relative au projet de réaménagement énergétique du groupe scolaire de la Condamine.

DIT que le coût de la convention est de 500,00 euros, le montant des prestations versé à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie après réalisation des prestations payantes expressément mentionnées dans l'annexe de la convention d'assistance.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents nécessaires aux effets ci-dessus.

Vote :
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Secrétaire de Séance,



Le Maire,

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.